

**COMMUNIQUÉ
POUR PUBLICATION IMMÉDIATE**

**LE MINISTRE DUPUIS A DÉMONTRÉ SON MANQUE DE
VISION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.**

Québec, le 15 mai 2009 – L’interpellation au sujet de l’état des services correctionnels du Québec a démontré que la situation dans les prisons du Québec est critique. La surpopulation carcérale est toujours présente malgré l’ajout de 324 places en détention. Les agents correctionnels sont débordés et ne peuvent assurer le suivi adéquat des personnes détenues. Des programmes de réinsertion sociale sont coupés dans plusieurs prisons, faute de place et de ressources financières. C’est sans compter les problèmes au niveau des soins de santé, de l’hygiène et des nombreux transferts qui demeurent présents.

Les propos du ministre au sujet de la capacité correctionnelle à la suite de la fermeture de six établissements en 1996 et à propos du classement des personnes incarcérées démontrent une chose : ou le ministre ne maîtrise pas ses dossiers, ou il ment consciemment à la population. Le ministre ment lorsqu’il affirme que la fermeture de ces prisons a occasionné une perte 406 places puisque la baisse réelle n’a effectivement été que de 103 places. Contrairement à ce que le ministre avance, le classement actuel des personnes en prévention fait en sorte que des personnes accusées de délits mineurs côtoient des gens ayant commis des crimes graves.

Le Groupe de défense des droits des détenuEs de Québec partage l’avis de l’Opposition officielle à l’effet qu’il est du devoir du gouvernement d’offrir des solutions alternatives à l’incarcération, plus particulièrement en ce qui concerne la détention préventive. Actuellement, bon nombre de personnes ainsi incarcérées ne représentent pas une menace pour la sécurité publique et engorgent nos prisons. Bien que le ministère de la Sécurité publique doive effectivement appliquer les décisions des juges, c’est la responsabilité du gouvernement de leur offrir des solutions alternatives.

Le manque de ressources en réinsertion sociale dans certaines régions explique le fait que beaucoup de personnes détenues renoncent ou n’ont pas accès à une libération conditionnelle. La population doit savoir qu’actuellement, aucune thérapie n’est offerte dans les prisons québécoises. Celles-ci se font en maison de thérapie, lorsqu’une personne obtient une permission de sortie ou une libération conditionnelle. La population ne gagne rien à envoyer des gens en prison si on n’assure pas leur réinsertion sociale.

Le gouvernement doit rapidement mettre de l’avant des solutions concrètes permettant d’assurer la réinsertion sociale des personnes détenues. L’embauche de personnel et la mise sur pied de programmes de réhabilitation est une nécessité. Après autant d’année à la

Téléphone
418-522-4343
514-954-9471
819-779-1281

Télécopieur
418-522-6509

Courriel
info@gdddq.org

Internet
www.gdddq.org

tête du ministère de la Sécurité publique, il serait temps que le ministre visite les établissements de détention dont il est le responsable.

Le Groupe de défense des droits des détenuEs de Québec est un organisme à but non lucratif qui regroupe des citoyens qui considèrent que le système correctionnel doit remplir pleinement son rôle en offrant aux personnes contrevenantes les outils et programmes nécessaires à leurs démarches de réinsertion et de réhabilitation. Le GDDDDQ offre un service d'information téléphonique aux personnes incarcérées et leurs proches qui désirent obtenir de l'information sur les droits et obligations en milieu carcéral.

Source : Eric Bélisle,
intervenant

Téléphone : (418) 522-4343

p.j. : Statistiques correctionnelles du Québec 1996-1997, p. 28-29, concernant la fermeture des six établissements.